

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

ENSEMBLE, CULTIVONS L'AGRICULTURE PAYSANNE !



Adhérer à la Conf' de l'Ain, c'est :

- Intégrer un **collectif dynamique et solidaire** : construire une agriculture alternative, donner son avis et participer à l'élaboration de positionnements politiques.
- **Être représenté·e** au sein des instances dans lesquelles se décident nos conditions de travail, l'avenir de l'agriculture et des agriculteur·rice·s (Chambre d'Agriculture, CDOA, SAFER, etc.). **Se syndiquer, c'est anticiper, arrêter de subir.**
- **Être soutenu·e et accompagné·e dans vos démarches foncières** : avec nos représentant·e·s à la SAFER, en CDOA, aux Tribunaux Paritaires des baux ruraux...
- **Être défendu·e** : bénéficier d'un accompagnement personnalisé selon votre situation avec, selon les besoins, le soutien du CAJ et de l'ADDEAR. **Adhérer, c'est ne plus être tout·e seul·e !**
- **Être informé·e** : recevoir tous les deux mois l'AURA Paysanne et toutes les deux semaines une lettre électronique avec des informations techniques et syndicales nationales, régionales et départementales, l'agenda des formations, des petites annonces...

Quelque soit le montant que vous consacrez à l'adhésion à la Conf' de l'Ain, vous permettez à votre syndicat de recevoir des subventions du Ministère pour la pérennité de notre antenne départementale.

Le Comité d'Action Juridique (CAJ) est une association composée de **bénévoles** qui apporte un **appui juridique et humain** aux ruraux.

Chaque personne soutenue est amenée à **participer activement à la résolution de son problème**, avec l'aide du collectif en appui sur des compétences de juristes.

Le CAJ a une **approche concrète et militante du droit**, pour permettre aux personnes de **comprendre le droit** plutôt que de le craindre, de **s'en servir plutôt que de le subir**.

Adhérer au Comité d'Action Juridique, pour connaître, respecter et faire respecter ses droits et ceux des autres, c'est participer au mieux vivre ensemble



Plus nous serons nombreux·euses, plus nous amplifierons la voix de l'agriculture paysanne dans les instances politiques, auprès de nos financeurs et sur le terrain.

Chaque adhésion compte !

Cotiser, c'est déjà agir !

En adhérant à l'Addear de l'Ain, vous participez à :

- Donner de la force au **réseau de l'Agriculture paysanne**
- Favoriser **l'installation de nombreux et nombreuses paysan·ne·s**
- Aider la **transmission des fermes** plutôt que l'agrandissement
- Soutenir le **développement des pratiques paysannes** sur les fermes de l'Ain
- Affirmer l'importance qu'ont pour vous l'accompagnement et les formations que **nous construisons ensemble**
- Développer des filières alimentaires **de qualité, respectueuses des Hommes et de l'environnement**

A travers :

- L'**accompagnement individuel** (suivi, médiation...)
- L'**accompagnement collectif** en formation, en commission ou en groupe thématique
- Des **temps collectifs** conviviaux et des événements divers

Coordonnées · bulletin individuel

NOM(S)..... Prénom(s)
Nom de naissance : Nom de la ferme
Adresse
Code postal Commune
Téléphone Adresse email.....
Production / Activité :

Notez bien : l'adhésion est nominative. Cela ne peut être ni au nom d'une société (GAEC, EARL, etc.) ni au nom d'une personne représentant un couple de paysans. Chaque adhérent-e doit remplir un bulletin individuel.

J'ADHÈRE A LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DE L'AIN

Chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne de l'Ain

- Paysan·ne en activité..... 135 €
 Paysan·ne supplémentaire (si un·e associé·e a déjà adhéré)..... 100 €
 Retraité·e agricole..... 75 €
 Retraité·e supplémentaire (si votre conjoint·e a déjà adhéré)..... 60 €
 Jeune installé·e - Année d'installation : 60 €
 Soutien..... €
 Abonnement à Campagnes Solidaires (mensuel de la Confédération Paysanne nationale)..... 42 €

Chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne de l'Ain (et non à l'ordre de Campagnes Solidaires)

Pour régler par virement : Utilisez l'IBAN de la Conf : FR92 2004 1010 0703 3930 2E03 843 en précisant dans l'intitulé « cotisation » et vos noms-prénoms

Le montant de l'adhésion ne doit pas être un frein. Si vous êtes en difficulté financière, n'hésitez pas à envoyer une adhésion selon vos possibilités.

NB : Si vous êtes au bénéfice réel, les cotisations sont des charges déductibles du résultat imposable. Une copie de ce bulletin peut vous être envoyée par mail comme justificatif pour votre comptabilité.

J'ADHÈRE AU COMITÉ D'ACTION JURIDIQUE DE L'AIN..... 30€

Chèque à l'ordre du Comité d'Action Juridique

Pour régler par virement : Utilisez l'IBAN du CAJ : FR71 2004 1010 0716 4842 3M03 884 en précisant dans l'intitulé « cotisation » et vos noms-prénoms

J'ADHÈRE A L'ADDEAR DE L'AIN

- Adhésion petit budget30 €
 Adhésion normale 50 €
 Adhésion de soutien100 €

En fonction de vos moyens. Chèque à l'ordre de l'ADDEAR ou en ligne sur www.helloasso.com/associations/addear-de-l-ain

Pour régler par virement : Utilisez l'IBAN de l'ADDEAR : FR76 1027 8073 1700 0211 4850 180 en précisant dans l'intitulé « cotisation » et vos noms-prénoms.

Pour régler en ligne : Utilisez le lien HelloAsso ou flashez ce QR Code :



contact@addear01.fr

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :
Pensez à faire des chèques différenciés par structure
ADDEAR, CAJ, Confédération paysanne de l'Ain
4, allée des Brotteaux
01000 BOURG-EN-BRESSE



N'hésitez pas à contacter l'équipe salariée pour toute question.

ain@confederationpaysanne.fr

Fait le :

à :

Signature :